

**MAIRIE**  
**1 Place de l'Eglise**  
**25390 FOURNETS LUISANS**

**COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 24 février 2022**  
**Jeudi vingt-quatre février deux mil dix vingt deux à 20 h 30**

**Date de convocation : 18 février 2022**

**Date d'affichage : 3 mars 2022**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Thierry COURTOIS, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Présents : MMES Christine MYOTTE-DUQUET, Elise BIBET, Brigitte BOLE, Pauline DAUDEY, Pascale HAWRYLISZYN, Sylvie QUERRY, Marie-Josèphe VERMOT, MM. Paul ROGNON, Christophe GUINARD, François CUENOT, Rudy LEGRAND, Florian MILLESSE, Frédéric MUSY.**

**Absents excusés : -**

**Absent non excusé : M. Johny JAMEAUX**

**Secrétaire de séance : Mme Pauline DAUDEY**

*Le compte-rendu du mois précédent, lu par M. Christophe GUINARD, est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.*

**COURRIER DE DEMISSION**

- Lecture du courrier de démission du conseil municipal de M. Johny JAMEAUX. La Sous-Préfecture de Pontarlier en sera informée. Il est donc procédé à son remplacement dans les commissions suivantes :
  - o Syndicat des Eaux (suppléance) : Mme Elise BIBET
  - o Bois et Forêts : M. Frédéric MUSY

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**

- Les attributions compensatrices provisoires reçues par la CCPHD seront, pour 2022, d'un montant de 84 041 €.
- Par délibération en date du 31 janvier 2022, le conseil communautaire a voté le bilan de la concertation et l'arrêt du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) valant SCoT. La commune de Fournets-Luisans vote favorablement avec réserves sur ce projet de PLUi arrêté : réserve sur le zonage 1AU ORG au village du Luisans, car virage jugé dangereux au niveau du 6-8 Rue du Mont.

**SYNDICAT DE L'EAU**

- Travaux d'interconnexion avec le Syndicat de la Haute Loue :

- Une rencontre a eu lieu avec les agriculteurs concernés par le passage de la future conduite d'eau sur leurs terrains.
- Une convention sera rédigée et signée avec l'ONF pour le passage de cette canalisation d'eau en forêt communale. Le conseil municipal décide :
  - D'autoriser l'occupation des terrains par le Syndicat de l'Eau du Plateau des Combes pour le passage de la canalisation d'eau. Les terrains concernés sont :

Désignation de l'occupation	Parcelles cadastrales	Parcelles forestières	Lieu-dit	Longueur	Surface de l'emprise
Canalisations	ZO 17 ZO 18 ZO 19 ZO 20	30-31	Prés sur la Ville	280 m	1120 m <sup>2</sup>
Canalisations	ZO 26	5	La Creuse Rocapin	260 m	1040 m <sup>2</sup>
Canalisations	ZO 31	6	La Creuse Rocapin	70 m	280 m <sup>2</sup>
Canalisations	B 05	3-7-8	La Creuse Rocapin	320 m	1280 m <sup>2</sup>
			<b>TOTAL</b>	<b>930 m</b>	<b>3720 m<sup>2</sup></b>

- De demander à l'ONF de rédiger une concession d'occupation temporaire et donner pouvoir au Maire pour la signer.
- De demander la réalisation d'une coupe d'emprise permettant les travaux d'enfouissement de la canalisation.
- De demander la distraction du régime forestier pour implanter un réservoir et une station de pompage sur la parcelle cadastrée ZO n°19 pour une surface de 1150 m<sup>2</sup> (distraction qui devra être compensée par une surface d'environ 15 ares).

### **FINANCES COMMUNALES**

- Le Conseil Municipal **constate la concordance des comptes administratifs avec les comptes de gestion 2021**. Sous la présidence de Monsieur Paul ROGNON, 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur le Maire s'étant retiré du vote selon la loi, les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.
- **L'affectation des résultats 2021** est approuvée par le Conseil Municipal à l'unanimité :

BUDGETS	Résultat d'exercice fonctionnement	Résultat année N-1 fonctionnement	Résultat à affecter	Solde d'exécution d'investissement	Reste à réaliser	Affectation
<b>GENERAL</b>	+ 619 200.64	+ 114 930.75	+ 734 131.39	-230 286.52	néant	R002 = + 503 844.87
<b>BOIS</b>	+ 40 579.79	+ 230 130.81	+ 270 710.60	+ 3 609.10	-3 000.00	R002 = 270 710.60
<b>CAVEAUX</b>	+ 2 115.60	+ 3 105.35	+ 5 220.95	0.00	néant	R002 = + 5 220.95
<b>LES PRISES</b>	-574 590.76	+ 575 671.08	+ 1 080.32	0.00	néant	R002 = 1 080.32
<b>LES PRISES 4</b>	0.00	néant	0.00	-80 865.00	néant	R002 = 0.00

- Une réunion de préparation des budgets 2022 aura lieu avec la commission et la secrétaire de mairie le samedi 12 mars à 10 heures.
- Le conseil municipal valide les états de non-valeur présentés par le comptable public, soit pour la somme de 54.51 €. Cette somme sera inscrite au budget 2022 à l'article 6542.
- Suite à la notification du SYDED, le conseil municipal accepte le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 25 % du montant de Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **BOIS ET FORETS**

- L'état d'assiette 2022 et le montant des travaux prévisionnels pour l'année seront votés lors de la prochaine réunion de conseil municipal. La commune demande à l'ONF d'ajouter des coupes supplémentaires sur les parcelles 25 et 46, au vu de l'état sanitaire de ces parcelles.

### **VOIRIE**

- Bilan du déneigement à ce jour : 2 750 euros réglés à l'entreprise CHALONS pour les écarts, et 4 370 euros d'heures supplémentaires et prime hivernale à l'employé de commune.
- Aménagement et sécurisation des entrées du Luisans et du carrefour Génévriers / Route Départementale : une rencontre a eu lieu avec un représentant de la Communauté de Communes, qui propose une convention de mise à disposition des services communautaires pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, pour un montant de : 11 000 € pour 55 demi-journées pour le Luisans, et 4 800 euros pour 24 demi-journées pour le carrefour des Génévriers. Ces devis seront inscrits au budget 2022, dans l'attente des devis de travaux correspondants.

- Une réunion organisée par la CCPHD portant sur le Schéma Mobilité – Bassin de vie d'Orchamps-Vennes, s'est tenue le 16 février, afin d'échanger des idées sur le projet (mobilité douce, bus...).

### **BATIMENTS COMMUNAUX**

- Rénovation de l'église du Luisans :
  - o Les bénévoles ont débuté les travaux de lessivage, remise en peinture, réparations diverses. La commune les remercie bien vivement.
  - o L'entreprise BAVEREL (Les Combes) interviendra ensuite pour les travaux de plâtrerie / peinture (devis validé en octobre 2021 pour 6 189.84 €).
  - o La commune valide le devis de l'entreprise FAIVRE-CUENOT pour la rénovation de la toiture de la sacristie du Luisans pour un montant de 5 443.08 € TTC. Le devis de l'entreprise RIEDO pour la partie zinguerie pour la somme de 4 850.10 € TTC est à l'étude.
- Courrier de demande de location d'un logement communal : M. Thierry BONFANTI et Mme Yvonne BRETILLOT (Morteau).
- Etude d'un devis de l'entreprise « la Manière et la Matière » pour la fourniture et la pose de caveaux traditionnels 4 places pour la somme de 3 056 € HT l'unité.

### **MATERIEL COMMUNAL**

- La saleuse de la commune n'étant plus en bon état, il faudra prévoir au budget 2022 de la réparer, ou de la changer. Divers devis ont été reçus.
- Le montant de réparations du tracteur, de l'étrave et de la saleuse a été de 3 674 € cet hiver.

### **URBANISME / ENVIRONNEMENT**

- Aire de jeux : les arbustes ont été plantés et les portails ont été installés ; la bande podotactile a été aménagée devant la mairie, également par l'entreprise FCE Levier.
- Courriers de demande de terrain à bâtir :
  - o M. Jordan ZACCARDI et Mme Lisa VALLAT (Les Combes) ;
  - o M. Sacha MEYER et Mme Caroline GUTIERREZ (Villers-le-Lac).
- Etude d'un dossier d'urbanisme :
  - o M. Stéphane POULOT et Mme Carole VIEILLE pour la construction d'une piscine aux Humberts.

### **ACTION SOCIALE ET CULTURELLE**

- Courrier de la Ronde de l'Espoir annonçant son passage sur la commune le 3 septembre 2022. Une collation sera offerte par la municipalité ainsi qu'une subvention de 50 euros.

### **ENFANCE / ECOLE**

- Le conseil d'école des Fournets, qui a eu lieu le 8 février, a fait ressortir la lenteur des PC Portables utilisés par les élèves. Un devis a été demandé pour l'acquisition de tablettes et la mise en conformité du wifi ; un devis a également été demandé pour la réparation des PC. La commune est en attente du retour de l'entreprise informatique.
- Projet Avenir du RPI : une rencontre a eu lieu le 9 février entre le cabinet Eboconsult et les communes de Fuans et Fournets-Luisans pour la présentation du bilan de l'analyse primaire.
- La rencontre annuelle a eu lieu le 14 février avec Familles Rurales. Mme Charlotte MEUNIER, Directrice, a annoncé son départ ; la commune participera cette année aux frais de fonctionnement de l'association à hauteur de 50 871.26 € (somme répartie au prorata des élèves avec la commune de Fuans).
- Courrier de demande de dérogation de secteur scolaire : Mme INESTA et M. PIERLUIGI pour scolariser leur enfant à Morteau. La commune donne son accord mais ne participera pas aux frais de scolarité.

### **REVISION DES LISTES ELECTORALES**

- Les inscriptions sur listes électorales sont ouvertes jusqu'au 4 mars 2022. La commission de contrôle se réunira le jeudi 17 mars à 18 heures en mairie.

### **COMMISSION DES IMPOTS**

- La réunion annuelle de la commission communale des impôts directs se tiendra le mardi 15 mars à 10h30 à la mairie.

### **DIVERS**

- Courrier de SFR recherchant un emplacement pour l'implantation d'une antenne-relais. Une rencontre sera à prévoir.
- Demande de subvention de la Banque Alimentaire.
- Vœux divers.

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
ROGNON Paul		HAWRYLISZYN Pascale	
GUINARD Christophe		JAMEAUX Johny	
MYOTTE-DUQUET Christine		LEGRAND Rudy	
BIBET Elise		MILLESSE Florian	
BOLE Brigitte		MUSY Frédéric	
CUENOT François		QUERRY Sylvie	
DAUDEY Pauline		VERMOT Marie- Josèphe	

Liste des délibérations :

1. Communauté de communes : avis sur le projet PLUi arrêté ;
2. Syndicat de l'eau : convention ONF ;
3. Finances communales : concordance comptes de gestion et comptes administratifs 2021 ;
4. Finances communales : affectation des résultats 2021 ;
5. Finances communales : admission en non-valeur au compte 6542 ;
6. Finances communales : reversement de la TCFE par le Syded.

Vu, le Maire  
Thierry COURTOIS